



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 21 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi vingt et un janvier à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Corine FERTEY, Christelle COGET,

Messieurs : Alex BOUTELET, Stéphane BRUNEAUX, Paulo Alexandre DA SILVA, Romain DUCHENE, Thierry MARAIS, François GRAND, Olivier KERBART, Damien VOLTOLINI.

Étaient absents excusés : Nathalie MARIADASS qui donne pouvoir Alex BOUTELET

Secrétaire de séance : Corine FERTEY

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal du 14 Ddécembre 2020 a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil, ont signé le registre des procès-verbaux.

1. Candidature de la Mairie / Ecole de Prey au projet ENT « Espace Numérique de Travail » initié par le Rectorat et le Conseil Départemental de l'Eure

Il s'agit d'un projet conjoint entre l'Académie de Rouen et le Conseil Départemental de l'Eure, proposé à toutes les communes de l'Eure. 34 communes seront retenues sur la base d'un dossier de candidature rédigé conjointement Ecole/ Mairie.

Idée :

- Se porter candidat via un dossier à déposer avant le 29/01/2021,
- Le choix des 34 communes retenues se fera en mars prochain,
- Une formation destinée aux enseignants est prévue en mai / juin 2021.

Le déploiement de l'ENT est prévu pour la prochaine rentrée scolaire (septembre 2021).

La commune de Prey soutient activement ce projet.

L'école est actuellement dotée de 16 ordinateurs, entreposés dans la salle informatique de celle-ci. Ces 16 ordinateurs ont été révisés dernièrement.

But de l'ENT :

- Outil de communication qui favorisera une liaison école - famille – élèves,
- Communication entre les enseignants et les familles,
- Chaque classe pourra se déplacer dans la salle informatique de l'école afin d'accéder aux ordinateurs.

Pour être retenu :

- Rédaction d'un projet pédagogique rédigé par les enseignants, qui contient :
 - Compétences numériques,
 - Le collège de St-André de l'Eure utilise l'ENT, serait une continuité pour les élèves qui entreraient en classe de 6^{ème},
 - L'ENT permettrait d'appuyer la demande d'un tableau blanc numérique
 - Le Conseil Municipal appuie cette demande en votant une délibération
 - En septembre, la commune de Prey devrait être reliée à la fibre
 - 1^{ère} année → gratuit
 - Ensuite : 300 euros HT/an à la charge de la Commune ou EPCI.

La demande de candidature au projet de l'ENT est votée avec 13 voix POUR

2. Inscription rentrée des classes 2021/2022

Les inscriptions pour la prochaine rentrée des classes vont bientôt débiter.

La perspective pour cette rentrée 2021 :

Moins d'enfants inscrits en petite section par rapport au nombre d'élèves « CM2 » qui quitteront l'école.

Risque :

- Fermeture de classe

Que fait-on :

- Elargir les conditions d'acceptation des enfants des communes voisines : la délibération en vigueur ne prend pas en compte la notion de nourrices ou grands-parents habitant Prey ;
- Fixer le coût que la commune cédante devra payer à la commune prenante (le Maire de la commune cédante, peut refuser de payer et ne pas accepter le transfert de l'enfant).

Autres critères à prendre en compte :

- La Directrice de l'école, dit, d'un point de vue pédagogique, possibilité d'accueillir jusqu'à 115 élèves dans les conditions actuelles,
- Un enfant qui viendrait d'une autre commune, sous-entend, que l'on doit accueillir la fratrie au complet, et ce, jusqu'à la fin du cursus scolaire.

VOTE POUR LE MAINTIEN DE LA DELIBERATION ACTUELLE :

12 voix POUR / 1 voix CONTRE

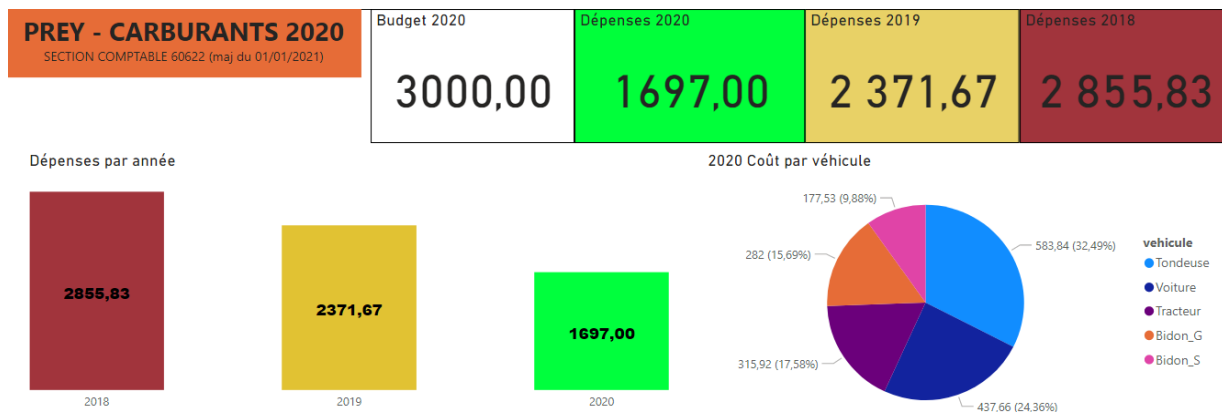
3. Questions diverses

1. Mise en conformité des installations électriques dans les ERP « Etablissements Recevant du Public »

Les installations électriques (règlement de sécurité ERP et Code du Travail) des bâtiments de la commune (Eglise, Ecole, Mairie, Salle des Fêtes, Stade de foot) font l'objet de non-conformités (> 100) récurrentes, depuis plusieurs années, identifiées lors des contrôles périodiques de l'APAVE (organisme de contrôle).

3 entreprises (électriciens) ont été sollicitées pour obtenir un chiffrage afin de lancer un projet pour traiter l'ensemble des anomalies.

2. Résultats 2020 – Mise en place d'une gestion raisonnée des dépenses de carburant



Réduction de 28% de la consommation par rapport à 2019
Réduction de 40% de la consommation par rapport à 2018

3. Bilan 2020 - Projets et subventions (montants des projets arrondis à l'€)

5 projets délibérés et lancés sur 2020

1 - Achat de matériels pour l'entretien des espaces verts de la commune

- ✓ Coût du projet 4432€, subvention EPN obtenue à hauteur de 50%,
Coût pour la commune : 2216€

2 - Prestation « intervenant musique » pour l'école de la commune

- ✓ **Coût pour la commune : 2171€**

3 - Achat de 2 vidéoprojecteurs pour les classes CE2-CM1 et CM1-CM2 de l'école de PREY

- ✓ Coût du projet 819€ avec une demande de subvention EPN à hauteur de 50% (en cours),
Coût estimé pour la commune : 410€

4 - Achat de 2 panneaux « journal électronique d'information »

- ✓ Coût du projet 9251€ avec une demande de subvention EPN à hauteur de 50% (en cours),
Coût estimé pour la commune : 4626€

5 - Remplacement poteau incendie Rue Charles De Gaulle et angle Rue du 19 mars 1962

- ✓ Coût du projet 3900€ avec une demande de subvention EPN à hauteur de 50% (en cours),
Coût estimé pour la commune : 1950€

4. Assurance de la Mairie

Un travail de fond a été mené avec l'assureur de la commune, concernant tous les biens assurés.

En 2020, la cotisation annuelle s'est élevée à 6 722 €, et pour 2021, elle s'élèvera à 5 400 €, sachant que certains contrats ont été revus à la baisse.

Exemple :

Tracteur de la commune, âgé de 17 ans, assuré tout risque, sera dorénavant assuré au Tiers.

Certains biens qui n'étaient pas couverts par notre assurance, le sont maintenant.

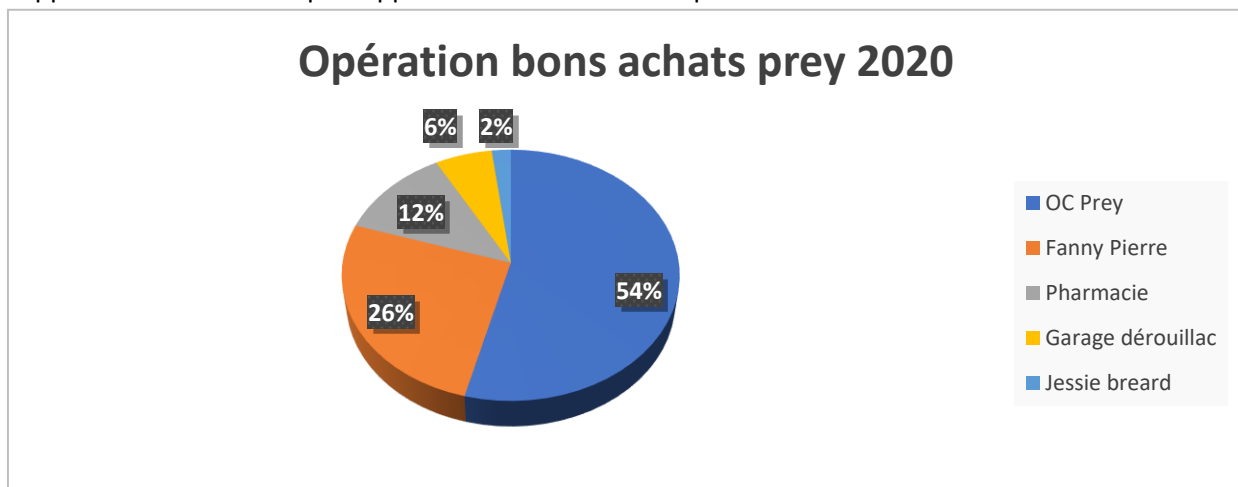
Nous avons également revu le montant de nos franchises.

Notre assureur, Groupama, a consenti un rabais sur notre cotisation pour l'année 2021.

5. Bons d'achat de Noël

Près de 70 % des Preyens et Preyennes ayant bénéficié de ces bons d'achat, ont pu en faire profiter nos commerces et artisans locaux, et nous tenons à les remercier.

Voici l'ensemble de la répartition, à noter qu'en moyenne les bénéficiaires ont fait un effort de dépenses supplémentaires de 18% par rapport aux 40 euros offerts par la Mairie.



Fin de la séance : 19h55